



Que savons-nous des opinions des Québécoises et des Québécois sur la recomposition familiale?

Marie-Christine Saint-Jacques, Ph. D., ULaval, Elisabeth Godbout, Ph. D., ULaval,
Hans Ivers, Ph. D., ULaval

La recomposition familiale fait partie des changements familiaux de plus en plus courants observés en Occident durant les dernières décennies. Au Canada, 12,6 % de l'ensemble des familles comprenant un couple et des enfants étaient recomposées en 2011 (Vézina, 2012). Au Québec, la proportion de familles biparentales qui sont recomposées est passée de 11 % en 1995, à 15 % en 2011 (Boucher, Lou, Mignault, Pacaut et Rousseau, 2014). Ces changements démographiques laissent croire à une plus grande acceptabilité des alternatives à la famille biparentale intacte comme tendance de fond dans les valeurs de la population. Malgré la diversification de plus en plus importante des structures et formes familiales, des auteurs (Ganong & Coleman, 2017) estiment que l'idéologie de la famille nucléaire est encore bien présente et que la famille recomposée demeure perçue comme une institution incomplète (Cherlin, 1978) ou comme une forme familiale déviante ou déficitaire (Ganong & Coleman, 1997).

Or, peu de recherches récentes permettent de savoir dans quelle mesure cette vision négative est encore présente et répandue. Ces questions n'ont fait l'objet que d'un nombre restreint de travaux, souvent auprès d'échantillons peu représentatifs, alors que le phénomène apparaît en pleine transformation. De plus, les études précédentes examinent généralement une dimension particulière de la recomposition familiale (par exemple, la perception stéréotypée du beau-parent) et non les différentes facettes de ce phénomène social prises dans leur ensemble. Pour pallier ce manque, la présente recherche s'est intéressée à l'opinion de la population québécoise sur cinq dimensions de la recomposition familiale (figure 1) : 1) la famille recomposée comme structure familiale (par opposition à la « famille intacte »), 2) la situation et le devenir des enfants en famille recomposée, 3) les droits et les responsabilités des beaux-parents, 4) la perception des beaux-parents et 5) les stéréotypes associés aux beaux-pères.



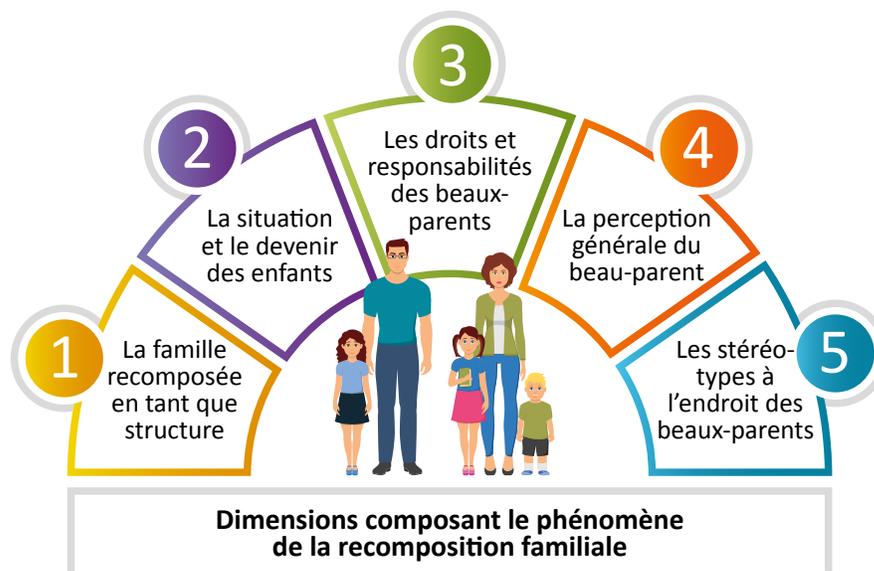


Figure 1 : Les différentes dimensions composant le phénomène de la recombinaison familiale

Quelques considérations méthodologiques

La population sondée est composée de Québécois et de Québécoises âgés de 18 ans et plus pouvant s'exprimer en français ou en anglais participant à un panel web constitué de 200 000 personnes. Les noms de 6 000 participants à ce panel ont été extraits aléatoirement et 1 202 d'entre eux ont accepté de remplir le questionnaire. L'ensemble des analyses a été pondéré à partir des données du dernier recensement de Statistique Canada selon le sexe, l'âge, les régions administratives du Québec, la langue maternelle et la présence d'enfants mineurs dans le ménage. Le niveau de scolarité a, quant à lui, été ajusté à partir des données recueillies par la firme Léger dans tous leurs sondages omnibus téléphoniques menés de janvier à décembre 2011 auprès de Québécois âgés de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais (N = 12 006). Les différentes dimensions de l'opinion envers la

recombinaison familiale ont été mesurées à l'aide d'un questionnaire en ligne rempli par les répondants.

Survol des principaux résultats

1) La famille recomposée en tant que structure

Invités à se prononcer sur la valeur de la famille biparentale intacte en comparaison à celle de structures familiales alternatives (recomposée et monoparentale), les répondants ont minoritairement (39 %) répondu que la famille recomposée et la famille monoparentale ont moins de valeur que la famille biparentale intacte. Les répondants étaient ensuite invités à choisir jusqu'à trois caractéristiques afin de qualifier les familles recomposées, monoparentales et biparentales intactes. Les résultats obtenus (figure 2) montrent que les familles biparentales intactes sont surtout décrites avec des descripteurs positifs (normales, stables et sécurisantes sont des



descripteurs endossés par plus de 50 % des répondants) alors que les caractéristiques négatives sont plus souvent associées aux familles recomposées (complexes, selon 64% des répondants) et monoparentales (stressantes, selon 56 % des répondants). Par ailleurs, les familles recomposées et monoparentales sont décrites de façon plus similaire que ne le sont les familles recomposées et biparentales intactes.

2) Le devenir des enfants qui grandissent dans une famille recomposée

Malgré des résultats indiquant que la famille biparentale intacte est, dans l'ensemble, plus positivement perçue par les répondants, une grande majorité de ceux-ci (76 %) croit que les enfants qui grandissent dans une famille recomposée ont autant de chance de se développer et d'être heureux que ceux qui

grandissent dans une famille biparentale intacte. Ce résultat rejoint celui d'une enquête menée auprès de la population britannique en 2006 (Duncan & Philips, 2008). Cependant, des études recensées par Claxton-Oldfield (2008) menées dans les années 1980 et 1990 indiquent que les enfants provenant de familles recomposées sont perçus par des professionnels (de la santé, psychosociaux et des enseignants) comme étant plus instables, insécures et négligés que ceux vivant dans une famille biparentale intacte. De plus, une étude plus récente qui s'est intéressée au point de vue des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes recrutés dans des écoles de niveau primaire et secondaire ainsi que dans des collèges) montre que ces derniers étaient, en moyenne, en accord avec le fait qu'avoir un beau-parent est difficile pour la plupart des enfants et adolescents et étaient en

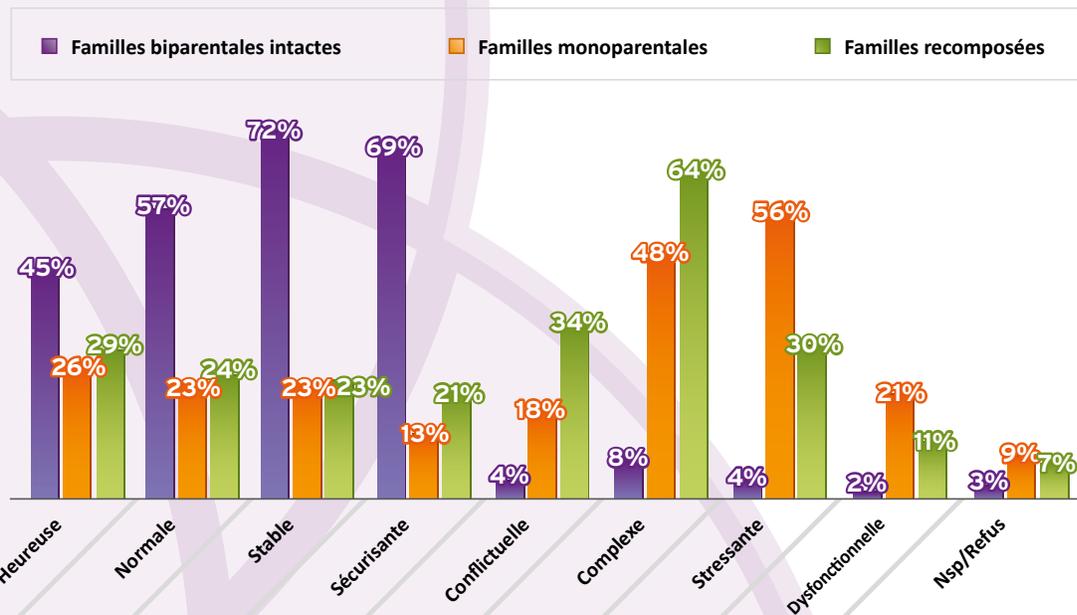


Figure 2 : Descripteurs (jusqu'à trois choix) associés aux familles biparentales intactes, recomposées et monoparentales (N = 1202)



désaccord avec l'énoncé indiquant qu'avoir un beau-parent rend la plupart des enfants et adolescents heureux (Kinlaw et al., 2015).

3) Les droits et les responsabilités des beaux-parents

Le peu de cas fait du statut du beau-parent dans le droit familial est noté par plusieurs chercheurs et experts et certains soulignent l'importance d'apporter des modifications à cette situation tant elle ne reflète plus la réalité des familles contemporaines (Comité consultatif sur le droit de la famille, 2015). Mais qu'en pense la population ? À cet égard, la vaste majorité des répondants croit qu'un beau-parent qui prend soin au quotidien de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe pourrait consulter un médecin pour un problème de santé mineur de l'enfant (87 %), pourrait aller chercher le bulletin scolaire de l'enfant (73 %) ou autoriser une sortie scolaire de l'enfant (72 %). Deux autres énoncés

rallient un nombre moins important de répondants. Ainsi une faible majorité (53 %) estime qu'un beau-parent devrait pouvoir annuler un voyage avec l'école si l'enfant s'est mal comporté et une minorité de Québécois (31,1 %) est d'avis qu'un beau-parent devrait pouvoir autoriser une opération médicale importante sur l'enfant. Par ailleurs, 66 % de la population québécoise est d'accord pour octroyer à un beau-parent qui a vécu depuis plus d'un an avec l'enfant de sa conjointe ou de son conjoint un droit de visite après une séparation. La moitié des répondants (51 %) croit qu'un beau-parent devrait pouvoir adopter l'enfant si c'est lui qui s'en occupe la majorité du temps (dans un contexte législatif hypothétique où un enfant pourrait avoir plus de deux parents). Sur le plan des responsabilités, un peu moins de la moitié des répondants (45 %) estime qu'un beau-parent devrait subvenir aux besoins financiers de son bel-enfant avec qui il cohabite depuis plus d'un an.



4) La perception des beaux-parents

Deux questions visaient à saisir comment les répondants décrivent spontanément les beaux-parents. Ils devaient donc librement associer jusqu'à deux mots qui leur viennent spontanément à l'esprit par rapport au « beau-père » et à la « belle-mère ». Aussi, 30 % des répondants ont usé d'au moins un qualificatif négatif pour désigner le beau-père (par exemple : abus, sévère, rivalité) contre 36 % pour les belles-mères (par exemple : intruse, conflits, méchante). Des répondants (22 %) ont usé d'au moins un qualificatif positif à l'égard des beaux-pères (par exemple : serviable, bonté, protecteur). Une proportion quasi équivalente d'utilisation d'au moins un terme positif (21 %) est observée pour les belles-mères (par exemple : complicité, aimante, généreuse) ou dans le choix d'au moins un terme neutre (22 % c. 21 %) tels « autre figure masculine » ou encore « amoureuse du père ». Cependant, on observe que les beaux-parents se voient attribuer deux qualificatifs négatifs (8 % pour le beau-père et 11 % pour la belle-mère) plus souvent qu'ils ne se font attribuer deux qualificatifs positifs (5 % pour le beau-père et 6 % pour la belle-mère) et que ce contraste est encore plus marqué pour la « belle-mère ». Peu de répondants choisissent des termes contrastés, soit à la fois un qualificatif positif et un qualificatif négatif (4 % pour le beau-père et 4 % pour la belle-mère), un seul qualificatif neutre sans autres choix (14 % pour le beau-père et 14 % pour la belle-mère) ou deux qualificatifs neutres (2 % pour le beau-père et 1 % pour la belle-mère).

5) Les stéréotypes associés aux beaux-pères

Dans une brève mise en situation où une adolescente se plaint à une intervenante de son école qu'elle se fait chatouiller par son père (n = 600 répondants sélectionnés aléatoirement) ou son beau-père (n = 602 répondants sélectionnés aléatoirement) malgré qu'elle lui ait demandé d'arrêter, les résultats révèlent que plus de répondants trouvent très ou assez suspect le comportement du beau-père comparativement au même comportement chez le père (63 % contre 43 % des répondants). La comparaison entre le père et le beau-père est statistiquement significative. Dans une deuxième mise en situation, le portrait est différent. Cette vignette relate la visite chez le médecin d'un garçon qui a des blessures au dos et au bras qu'il explique par un accident de soccer. L'enfant est accompagné par son père (n = 600 répondants sélectionnés aléatoirement) ou par son beau-père (n = 602 répondants sélectionnés aléatoirement). Dans cette situation, la suspicion face au beau-père et au père est pratiquement identique (52 % pour le beau-père et 51 % pour le père en ce qui a trait à la suspicion).

Une vue d'ensemble...

Afin de comparer l'opinion de la population à l'égard des différentes composantes de la recomposition familiale, les moyennes obtenues aux cinq dimensions étudiées ont été placées sur un dénominateur commun, soit sur 10, qui représente la proportion d'opinions favorables (figure 3). Cette analyse révèle que les différentes dimensions obtiennent, en moyenne, un score qui se situe entre 4,4 à



6,8 sur 10. « Le devenir des enfants » est la dimension qui obtient la proportion d'opinions favorables la plus élevée et « les stéréotypes envers le beau-père » a, en revanche, celle la plus faible.

Conclusion

Cette recherche s'est penchée sur les opinions des Québécois au sujet de différentes dimensions de la reconstitution familiale dans l'objectif de poser un regard nouveau et récent sur cette transition familiale de plus en plus commune.

D'abord, l'opinion générale des Québécois concernant la famille recomposée comme structure montre que celle-ci n'est généralement pas perçue comme ayant « moins de valeur » que la famille biparentale intacte, mais elle est certainement décrite moins positivement (comme c'est aussi le cas de la famille monoparentale). Cependant, cette perception ne semble pas affecter l'opinion

de la population sur le devenir des enfants qui grandissent dans ce type de familles qui s'avère majoritairement positive. Ce portrait global semble donc suggérer que la famille recomposée est perçue comme une réalité dont on peut s'accommoder sans trop de risques sans en faire un modèle de référence et encore moins un idéal.

Sur le plan des droits et responsabilités des beaux-parents, l'opinion des Québécois révèle un certain consensus à propos de la possibilité pour un beau-parent impliqué dans la vie de son bel-enfant de consulter un médecin pour un problème de santé mineur de l'enfant, d'aller chercher le bulletin de l'enfant ou d'autoriser une sortie scolaire. Les actions portant plus à conséquences (par exemple, autoriser une opération médicale importante) ou d'autorité (par exemple, annuler un voyage scolaire) sont, au contraire, beaucoup moins endossées par les Québécois. Par ailleurs, advenant une séparation du couple recomposé, les



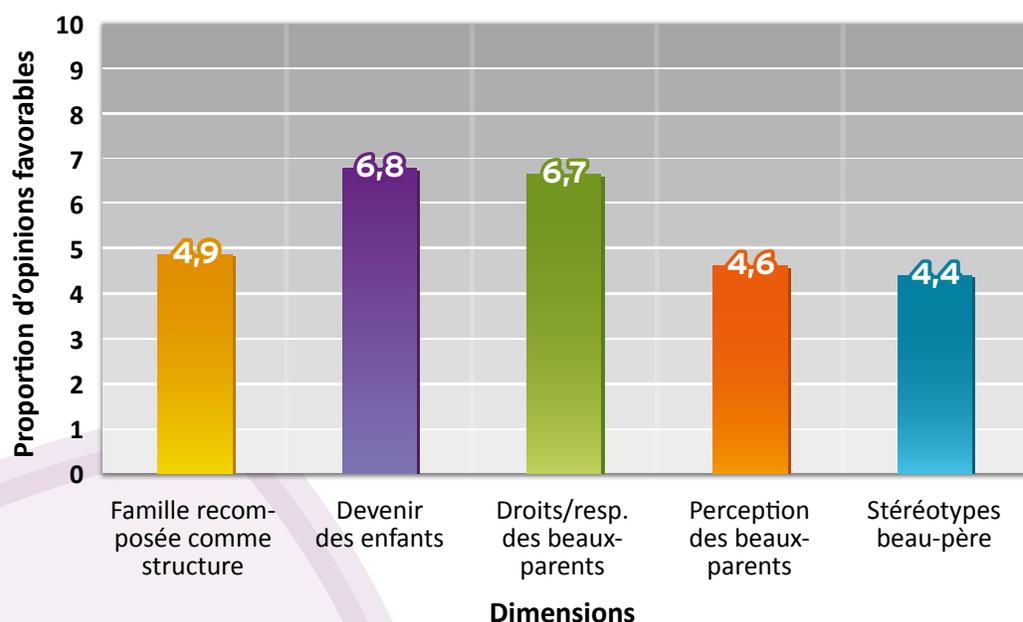


Figure 3 : Opinion moyenne de la population québécoise sur les différentes dimensions de la recomposition familiale

Québécois estiment que le beau-parent qui a vécu un temps significatif avec l'enfant devrait avoir un droit de visite. Il en va autrement de la responsabilité du beau-parent alors qu'une minorité croit que ce dernier devrait subvenir aux besoins financiers de l'enfant après plus d'un an de cohabitation. Ces données indiquent donc que les Québécois tracent une ligne claire entre les rôles parentaux et beaux-parentaux, tant sur le plan des droits que sur celui des responsabilités. Dans cette logique, le soutien financier d'un enfant appartiendrait à la sphère parentale. Ces positions sont en partie conformes au droit actuel (Code civil du Québec). En effet, l'exercice de l'autorité parentale est restreint aux parents légaux. Comme le beau-parent ne la détient pas, il ne peut agir dans les sphères de la discipline ou autoriser des interventions médicales. Une partie de la population apparaît toutefois favorable à l'idée d'élargir les droits du beau-

parent au chapitre de la discipline ou de créer un lien de filiation avec le bel-enfant en addition de l'existence des liens de filiation avec les deux parents d'origine. Par ailleurs, les actions qui peuvent s'imposer, par exemple lorsque le parent n'est pas disponible et qu'il a confié temporairement la garde de son enfant au beau-parent, suscitent beaucoup d'adhésion.

Si le rôle parental et beau-parental n'est pas le même aux yeux des Québécois, est-ce pour autant que les beaux-parents sont perçus négativement ? Les résultats obtenus le démontrent en partie seulement. D'abord, si l'ensemble des Québécois est plutôt partagé quant aux termes positifs, négatifs ou neutres associés à la « belle-mère » et au « beau-père », l'utilisation de mises en situation à l'aide de vignettes fait clairement ressortir le stéréotype négatif du beau-père perçu

comme un potentiel agresseur sexuel (sans être un agresseur physique) lorsqu'il est comparé au père pour un même comportement. Ce résultat indique qu'il reste encore beaucoup de travail de sensibilisation à effectuer pour déconstruire le stéréotype du « beau-père abuseur » et valoriser le rôle des beaux-parents qui a été affecté par des décennies de contes et de mythes qui ont perpétué une image négative. Or, ces actions sont importantes, car la stigmatisation des familles recomposées et des beaux-parents a des effets réels sur l'adaptation des individus qui vivent au sein de ces familles.

Pour en lire davantage sur le sujet

Saint-Jacques, M.-C., Godbout, E., & Ivers, H. (accepté avec modifications mineures). Community opinions and stereotypes about stepfamilies. *Journal of Family Issues*.

Références

- Boucher, A.-A., Lou, V., Migneault, J., Pacaut, P., & Rousseau, K. (2014). *Les familles recomposées au Québec : qui sont-elles ? Quelle famille ?* Québec.
- Cherlin, A. (1978). Remarriage as an incomplete institution. *American journal of Sociology*, 84(3), 634-650.
- Claxton-Oldfield, S. (2008). Stereotypes of stepfamilies and stepfamily members. In J. Pryor (Ed.), *The International Handbook of Stepfamilies : Policy and Practice in Legal, Research, and Clinical Environments* (pp. 30-52). Hoboken, NJ: Wiley.
- Comité consultatif sur le droit de la famille, Alain Roy (prés.) (2015). *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*. Montréal : Éditions Thémis.
- Duncan, S., & Phillips, M. (2008). New families? Tradition and change in partnering and relationships. In A., Park, J., Curtice, K., Thomson, M., Phillipps, M., Johnson, & E., Clery (Eds), *British Social Attitudes: The 24th report* (pp. 1-28). London: Sage.

Ganong, L. H., & Coleman, M. (1997). How Society Views Stepfamilies. *Marriage & Family Review*, 26(1-2), 85-106. doi.org/10.1300/J002v26n01_06

Ganong, L. H., & Coleman, M. (2017). The Cultural Context of Stepfamilies. In L. H. Ganong & M. Coleman (Eds.), *Stepfamily Relationships: Development, Dynamics, and Interventions* (2 ed., pp. 21-36). New York: Springer Nature.

Kinlaw, R. C., Gatins, D. & Dunlap, L. L. (2015). Differences in Views of Family Life According to Age, Gender, and Parental Marital Status. *Journal of Divorce and Remarriage*, 56(7), 517-534. doi:10.1080/10502556.2015.1080080

Vézina, M. (2012). *Enquête sociale générale de 2011 : Aperçu des familles au Canada – Être parent dans une famille recomposée : un profil*. Ottawa : Ministère de l'Industrie.

Pour citer ce document

Saint-Jacques, M.-C., Godbout, E., & Ivers, H. (2019). Que savons-nous des opinions des Québécoises et des Québécois sur la recombinaison familiale? Collection *Que savons-nous?* (13), Québec, Partenariat de recherche Séparation parentale, recombinaison familiale.

Les textes de la collection *Que savons-nous?* sont publiés sous la direction de Caroline Robitaille et Marie-Christine Saint-Jacques.

Pour en savoir plus

Le Partenariat de recherche Séparation parentale, recombinaison familiale, c'est plus d'une trentaine de chercheurs et de partenaires issus des milieux universitaires, communautaires, publics et étatiques, tous préoccupés par la réalité des familles séparées et recomposées.

www.arucfamille.ulaval.ca

Le Partenariat de recherche Séparation parentale, recombinaison familiale est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Canada